

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC199

présenté par  
Mme Froger et M. Panifous

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et numérique »

les mots :

« , numérique et managériale ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de permettre aux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de bénéficier aussi d'une formation continue en compétence managériale. Ces compétences sont aujourd'hui essentielle pour la bonne gestion d'une exploitation agricole ; qu'il s'agisse de gestion financière, de calcul du coût de revient, de management, de RH ou de gestion de projet, par exemples.